

Déclaration de Politique Sociale du CPAS de Beaumont

Mandature 2025 – 2030

A la suite des élections du 13 octobre 2024, le Conseil de l'Action Sociale a été légitimement renouvelé et installé le 09 décembre 2024. La composition du nouveau Conseil est la suivante :

- Liste ICI : M Descamps Florent (Président), Mme DELPIRE Cindy, M DE MARTIN Cédric, Mme FIEVET Dorothy-Anne, M MATHIEU Yvon, M PETIT Philippe, Mme ROGER Emilie, M ROULET Romain et Mme WAUTELET Fabienne.

Conformément à l'article 27ter de la loi du 08 juillet 1976 organique des CPAS, chaque conseil de l'action sociale est tenu d'adopter, dans un délai de deux mois après son installation, une Déclaration de Politique Sociale couvrant la durée de son mandat. Au cours des six prochaines années, de nombreux défis attendent la nouvelle équipe. Mener à bien l'ensemble des missions d'un CPAS en constitue déjà un, et d'autres supplémentaires seront développés.

Cette déclaration établit notre stratégie pour les 6 années à venir et nous permet d'insister sur les résultats que nous devons atteindre avant la fin de cette législature.

L'ensemble de nos intentions – reprises ici, dans cette déclaration de politique sociale – seront détaillées dans un Programme stratégique transversal (P.S.T) qui est un outil de gouvernance pluriannuel dans lequel nous développerons la stratégie du Conseil de l'Action Sociale permettant d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés pour la mandature. Pour faire simple, le PST devra traduire concrètement notre stratégie via des actions/projets.

Notre stratégie : être un CPAS qui privilégie...

- 1) **Un accueil de qualité qui permet à tous de vivre dignement** (améliorer l'accueil de la population beaumontoise dans tous les services et rendre ces derniers accessibles aux personnes à mobilité réduite, faciliter les démarches sociales et administratives de nos concitoyens, renforcer la confidentialité, ...)
- 2) **La réinsertion socio-professionnelle** (réintégrer efficacement les bénéficiaires du RIS dans le circuit du travail, favoriser les partenariats avec les employeurs privés locaux, lutter activement contre les assuétudes, développer des synergies avec les services du Forem et promouvoir le dispositif article 60 / 61 afin de faire face à l'arrivée de futurs bénéficiaires supplémentaires, développer davantage des formations de groupe pour les bénéficiaires du RIS (compétences de base, comportementales,...))
- 3) **Une meilleure mobilité pour chacun** (maintenir notre service de taxi social et l'améliorer en le rendant PMR friendly)
- 4) **La prise en compte du vieillissement de la population** (développer le service de repas à domicile, maintenir une maison de repos « publique » et limiter son déficit, activer la construction d'une maison de repos "rentable")
- 5) **Un service d'accueil pour la petite enfance performant** (améliorer les conditions

d'accueil des enfants au sein de la crèche, contribuer activement au bien-être et au développement de l'enfant en collaboration avec l'ONE, rester vigilant aux opportunités qui se présentent pour augmenter la capacité d'accueil).

- 6) **Une gestion financière stable et rigoureuse** (*adopter des budgets réalistes et rigoureux, maintenir une gestion financière saine, réduire au maximum les déficits, favoriser les synergies et les économies d'échelle avec l'Administration communale, ...*)
- 7) **Un avenir durable** (*conscientiser le personnel au tri des déchets, limiter les déplacements, augmenter la performance énergétique des bâtiments, réduire les dépenses énergétiques, ...*)
- 8) **La bonne gouvernance** (*entretenir le patrimoine bâti du Centre, optimiser les procédures de recouvrement des créances, mettre en place des procédures de contrôle interne afin d'éviter tout gaspillage des deniers publics, ...*)
- 9) **Une meilleure « communication »** (*faire connaître les activités du Centre à l'ensemble de la population beaumontoise, développer un site internet, ...*)
- 10) **La cohésion sociale** (*poursuivre et intensifier la collaboration avec d'autres partenaires locaux – PCS, MJB, Restos du Cœur, etc.*)
- 11) **Le développement de synergies avec les partenaires actif dans le domaine du logement** (*soutenir les initiatives qui favorisent la création de logements respectables (mesures incitatives et coercitives)*)
- 12) **Une politique sociale responsable** (*tendre la main à celles et ceux qui veulent en sortir en utilisant les mécanismes efficaces à long terme (guidance, insertion socio-professionnelle, médiation, ...)*)
- 13) **La gestion des ressources humaines** (*lutter efficacement contre l'absentéisme, améliorer le bien-être au travail, améliorer la communication interne, gérer les remplacements de manière prévisionnelle, ...*)